



CCTP pour une prestation

« Appui technique à la recherche de prairies dégradées dans la Drôme »

1- Contexte du présent marché

Le Conservatoire botanique national alpin a obtenu un financement européen (FEDER) pour le programme **Restor'alp Prairies** 2025-2029 - Restauration des prairies de fauche de montagne dans les Alpes. Ce programme est cofinancé par le FNADT.

Les prairies de fauche de montagne présentent une végétation riche en hautes dicotylédones très florifères. Lorsqu'elles sont fauchées, elles hébergent des espèces rares telles qu'*Eryngium alpinum* dans les Alpes (espèce protégée et d'intérêt communautaire). La grande diversité floristique attire une riche entomofaune où se côtoient insectes phyllophages, pollinophages, nectarivores et granivores. Elles sont le terrain de chasse de nombreuses chauves-souris dont *Myotis blythii* (espèce d'intérêt communautaire) et d'oiseaux comme *Alauda arvensis* (en déclin) et *Saxicola rubetra* (en déclin).

Ces prairies sont actuellement en fort déclin soit en raison de leur conversion en prairies temporaires ou artificielles soit en raison de leur abandon et de leur reboisement. Cet habitat d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 6520) est encore fréquent là où l'agriculture est dynamique, mais également en déclin avec l'intensification des pratiques sur l'espace alpin. Ces prairies sont parfois dégradées soit par les animaux sauvages (sangliers, campagnols), soit par des événements exceptionnels (laves torrentielles, sécheresses), soit par des pratiques agricoles inadéquates.

Le projet **RESTOR'ALP Prairies** permet de répondre aux besoins des acteurs agricoles du massif alpin pour restaurer et préserver des prairies de fauche de montagne, habitat patrimonial pour sa flore et sa faune mais également pour sa dimension culturelle.

2- Contenu de la mission

L'objectif de cette action est de rechercher des agriculteurs qui souhaiteraient engager une ou plusieurs parcelles dégradées dans la **restauration de prairies de fauche de montagne** (code N2000 : 6520) avec des semences sauvages et locales.

Il est alors demandé :

- d'identifier des agriculteurs qui répondent aux conditions suivantes :
 - avoir des prairies situées en zone de montagne (800 à 1600 m environ) pour que ce soient bien des prairies de fauche de montagne (code N2000 : 6520),
 - avoir une parcelle dégradée dont les causes peuvent être multiples (exemples non exhaustifs : campagnols, sangliers, laves torrentielles, crues, sécheresse, passage de prairies temporaires ou de cultures à prairies permanentes riches en fleurs, ...),
 - avoir une prairie naturelle en bon état de conservation qui servira de sources de graines pour restaurer la prairie dégradée,



- être pleinement engagé dans les travaux de restauration (récolte, préparation du sol, semis) : le CBNA accompagne le projet mais ne fait pas à la place des agriculteurs,
- être motivé pour devenir autonome dans la démarche de restauration de prairies.
- Accompagner le CBNA lors de la première visite de parcelles,
- Participer à une journée technique (en sus).

Livrables :

- Tableau de synthèse des agriculteurs avec les éléments suivants : nom de l'agriculteur/ de la ferme/ du GAEC, commune, contact (mail et téléphone), description des prairies dégradées (par quoi, quel état, surface, altitude...), description des prairies sources de graines (surface, altitude...), y-a-t-il un statut de protection (ENS, N2000...), quel matériel agricole possède-t-il, remarques complémentaires pouvant contribuer au projet.
- Fiches d'aide au choix des parcelles à restaurer remplies (Modèle fourni par le CBNA)
- Avoir participé à une journée de visite de site.

3- Compétences attendues :

- Connaissances de la filière agricole, en particulier les prairies de fauche de montagne et les fourrages
- Expériences dans l'accompagnement de projets en lien avec les prairies de fauche
- Connaissances fines des pratiques agricoles dans la Drôme

4- Modalités de réalisation de la prestation

Une réunion de cadrage sera réalisée en début de prestation (novembre).

Le calendrier de réalisation de cette mission se déroulera du 10 novembre 2026 au 31 décembre 2027.

Le CBNA fournira les éléments nécessaires à la réalisation des actions.

Votre proposition sera évaluée sur les critères suivants :

- prix : 30 %
- offre technique compte-tenu de la spécificité/technicité des missions : 30%
- appréciation de travaux équivalents réalisés : 30%
- qualification/ compétence des personnes ressources : 10%

Merci de transmettre votre offre (document synthétique) jusqu'au 7 novembre 2026 par voie électronique à Stéphanie Huc, responsable du programme Restor'Alp Prairies, à l'adresse s.huc@cbn-alpin.fr